



Baie du-Febvre



La V'Oie de Baie-du-Febvre

Mars 2024

7 astuces

pour être bien dans sa tête



Tous ensemble pour
une bonne santé mentale

MOUVEMENT
SANTÉ MENTALE
QUÉBEC
Promouvoir. Soutenir. Outiller.

Des Saint-Laurent / Chaudières-Appalaches
D'Estrie / Nord / Montérégie
Lac-Saint-Jean / Gaspésie / Bas-Saint-Laurent
Saguenay / Côte-de-Sud

Nous remercions :

Ministère de la Santé
et des Services sociaux



etrebiendanssatete.ca

LE 13 MARS, C'EST LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

Découvrez les événements,
webinaires et outils disponibles sur le
site www.mouvementsmq.ca. Vous y
trouverez aussi plus d'informations
sur les 7 astuces pour être bien dans
sa tête : **s'accepter**, **agir**, **choisir**,
ressentir, **se ressourcer**, **créer des
liens** et **découvrir**.

Les inscriptions au **CAMP DE JOUR** se feront du **5 au 29 mars 2024**.

Le formulaire sera disponible au www.baie-du-febvre.net dans la
section « Services ; Loisirs et terrains de jeux » ainsi qu'au bureau
municipal de Baie-du-Febvre (298, route Marie-Victorin).



CARTE ACCÈS-MUSÉE !

C'est bientôt la semaine de relâche. Pour une activité gratuite, les citoyens de la Municipalité peuvent emprunter **un musée à la bibliothèque !**

Les abonnés peuvent se procurer la carte accès-musée à la bibliothèque. Cette carte donne accès gratuitement à toutes les institutions muséales participantes pour une famille (2 adultes, 3 enfants). Les familles pourront faire de nouvelles découvertes, le tout sans contrainte budgétaire.



Pour connaître la liste des musées participants, visitez le site : [Famille tout inclus.ca](http://Famille.tout.inclus.ca) ou informez-vous à de la bibliothèque.



Jeu d'évasion et chasse au trésor en ligne



Avec votre abonnement à la bibliothèque municipale, vous pouvez jouer en ligne en famille ou entre amis.

La plateforme Cochlea Team vous invite à relever différents défis avant la fin du chronomètre : résoudre des énigmes et trouver les indices nécessaires pour terminer votre mission à temps. Votre courage, votre logique et votre capacité de déduction seront mis à rude épreuve !

Tous les jeux sont bilingues, faciles à utiliser et s'adressent aux jeunes de plus de 8 ans (accompagnés d'un adulte), aux adolescents et aux adultes de tous âges. À partir d'un téléphone intelligent ou d'une tablette, vous pouvez jouer d'où bon vous semble !

Cette plateforme développée par des Québécois est en constante évolution et ajoute de nouveaux jeux périodiquement.

Des heures de découvertes sont à votre portée en vous rendant sur le site internet de notre bibliothèque : biblietcie.ca/services-numeriques.



HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, de 13 h à 16 h

Mardi et mercredi, de 18 h 30 à 20 h

Samedi, de 9 h 30 à 11 h

Mars 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
25	26	27	28	29	1 1 ^{ER} VERSEMENT TAXES MUNICIPALES	2
3	4 Séance du conseil  Baie du-Febvre	5  INSCRIPTIONS AU CAMP DE JOUR	6  Dîner des ELLES	7 	8	9
10	11	12 	13	14 	15	16
17	18	19 	20	21  COLLECTE DES ENCOMBRANTS	22	23
24/31	25	26 	27	28 	29	30

RIGIDBNY

Régie intermunicipale
de gestion intégrée des déchets
Bécancour–Nicolet–Yamaska



DEMANDE DE RÉPARATION DE BAC

Saviez-vous que la Régie offre gratuitement un service de réparation pour le remplacement d'un couvercle ou de roues ? Ce service est offert uniquement aux bacs pour lesquels nous sommes en mesure de nous approvisionner en pièces. Pour signaler le bris d'un bac, communiquer avec nous par téléphone ou en ligne dans la section collecte et équipement.

Si le numéro de série de votre bac commence par CAD200, votre bac a plus de 20 ans. Aucune possibilité de remplacement de couvercle pour ces bacs.

PSSST! Si le bac est fissuré et qu'il a plus de 10 ans, vous pourrez faire l'achat d'un nouveau bac d'ordure auprès de votre municipalité ou dans un magasin de votre choix. Pour un bac de récupération, communiquer avec la régie.

Quel bac choisir? Visitez notre site internet pour connaître les critères.

RIGIDBNY



819-294-2999



WWW.RIGIDBNY.COM



BACBLEU

“

Des nouvelles
de notre
municipalité”

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 4 mars prochain, à compter de 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 298, route Marie-Victorin.

DATES DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES & DE LA RÉCUPÉRATION

Dates à retenir

Ordures ménagères : 7 et 21 mars 2024

Récupération : 14 et 28 mars 2024

Collecte des encombrants : La prochaine collecte des encombrants aura lieu le jeudi 21 mars 2024. N'oubliez pas de mettre vos encombrants sur le bord de la route la veille de la collecte.

Pour plus de détails sur le service des collectes ou autres, visitez le site www.rigidbny.com.

PERMIS DE CONSTRUCTION ET/OU DE RÉNOVATION

Si vous prévoyez faire des rénovations, construire un nouveau bâtiment ou apporter d'autres améliorations, vous devez faire une demande de permis avant d'entreprendre vos travaux.

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande en nous téléphonant à l'Hôtel de Ville au 819-519-6422 poste 1. Vous pouvez également contacter directement M. Martin Miron, inspecteur en bâtiments et en environnement, en charge de l'émission des permis pour notre municipalité, au 819-519-2997 poste 2241 ou par courriel m.miron@mrcny.qc.ca.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Le prochain dépôt de rôle triennal sera en 2025-2026-2027 pour la municipalité de Baie-du-Febvre.

Si vous désirez en apprendre davantage sur l'évaluation de votre propriété vous pouvez vous rendre sur le lien suivant : <https://aemq.qc.ca/quest-ce-que-levaluation-municipale/>.

1^{er} VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que la date d'échéance du premier versement de taxes municipales est le 1er mars 2024.

ENCOMBRANTS

Pour vous départir d'articles volumineux, nous vous invitons à utiliser la collecte qui se tiendra entre le **18 mars** et le **29 mars** selon votre secteur.



Pour vous assurer d'une collecte réussie, renseignez-vous sur les matières acceptées et sur les consignes à respecter.



WWW.RIGIDBNY.COM

BACBLEU

819-294-2999

RIGIDBNY

LA VOIE DE BAIE-DU-FEBVRE

Le bulletin municipal est publié mensuellement et distribué vers la fin du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 15 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPEG ou PNG)

Par courriel à : journalbaie@hotmail.com

819 519-6422, ext. 1

Mise en page

Marie-Noëlle Lavertu
Adjointe à la direction

Impression

Municipalité de Baie-du-Febvre
Tirage 489 exemplaires

Mars 2024.4



au conseil MUNICIPAL

ENTENTE DE SERVICES AU SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE

Le conseil municipal a signé l'entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour le mois d'avril 2024 à mars 2025.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Afin d'éviter toute situation de conflits d'intérêts, la *Loi sur les élections et référendum* exige que les personnes nouvellement élues produisent une déclaration d'intérêts pécuniaires dans les 60 jours suivant la proclamation de l'élection. La Loi oblige aussi les membres du conseil à déposer une mise à jour de leur déclaration chaque année. Tous les élus du conseil municipal de Baie-du-Febvre ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires à la séance de février.

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

La Municipalité de Baie-du-Febvre versera aux organismes suivants, à titre d'aide financière et tel que prévu au budget 2024, les montants suivants :

- Fondation Santé BNY : 340 \$
- L'Espoir Canin : 150 \$

FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES

Le conseil a retenu les services de « 9253-4015 Québec Inc » pour le fauchage des abords de routes dans les rangs Pays-Brûlé, Grande-Plaine, de la Grande Ligne, Janelle, Rte Lacerte, Rte 132 (1 km. endroits spécifiques) et Rte 255 jusqu'au rang Grande-Plaine (2.8 km.) au prix de 6 643,50 \$ + taxes pour l'année 2024. À ce contrat s'ajoutera le fauchage à divers endroits sur la route 132, déterminés par l'officier municipal. Le tarif pour ces travaux supplémentaires sera au taux horaire de 122,50 \$.

STATIONNEMENT SUR LA RUE GEORGES-HENRI-ROUSSEAU

Considérant que, lorsque des véhicules sont stationnés des deux côtés de la rue Georges-Henri-Rousseau ainsi que dans le rond-point, cela entrave la circulation scolaire et empêche l'autobus de venir chercher les enfants qui résident sur cette rue, et comme cette problématique pourrait poser des enjeux de sécurité au niveau de la circulation de certains véhicules d'urgence, le conseil municipal a résolu de poser des affiches d'interdiction de stationner d'un côté de la rue Georges-Henri-Rousseau dans la pente ainsi qu'une affiche d'interdiction de stationner dans le rond-point situé sur la rue Georges-Henri-Rousseau.

MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

La MRC de Nicolet-Yamaska a confié les services d'évaluation relatifs à l'application du processus de confection et de tenue à jour du rôle d'évaluation de notre municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Un évaluateur de la FQM passera donc dans la Municipalité dans les prochaines semaines/mois pour évaluer votre propriété (il doit pouvoir vous montrer la carte l'identifiant comme un évaluateur de la FQM et ne vous demandera en aucun cas de questions qui ne sont pas reliées à vos bâtiments et aux travaux qui y ont été effectués, ni aucune forme de paiement).

Le rôle d'évaluation est l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle. Ce rôle doit être refait tous les trois ans.

La valeur réelle ou marchande d'une propriété est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, il s'agit du prix le plus probable que pourrait payer un acheteur pour une propriété lors d'une vente de gré à gré.

Pour déterminer la valeur réelle ou marchande d'une propriété, l'évaluateur tient compte des conditions du marché immobilier telles qu'elles existaient 18 mois avant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation. La valeur inscrite au rôle d'évaluation sert de base à l'application des taxes municipales et scolaires.

En cas de contestation, il est possible de déposer une demande de révision du rôle d'évaluation en complétant le formulaire *Demande de révision du rôle d'évaluation foncière* disponible sur le site Internet de la MRC (des frais s'appliquent).

Horaire des célébrations – Mars 2024

Dimanche	3 mars	09h30	Saint-Zéphirin	ADACE
		09h30	Saint-Elphège	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Dimanche	10 mars	09h30	Port Saint-François	Messe
		10h45	Sainte-Monique	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Dimanche	17 mars	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Saint-Zéphirin	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe

Dimanche (Rameaux)	24 mars	09h30	Baie-du-Febvre	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
		14h00	Cathédrale	Célébration du Pardon
Mercredi	27 mars	19h30	Cathédrale	Messe chrismale
Jeudi	28 mars	19h00	Cathédrale	Jeudi Saint
Vendredi	29 mars	15h00	Cathédrale	Vendredi Saint
Samedi	30 mars	20h00	Cathédrale	Veillée pascale

Dimanche (Pâques)	31 mars	09h30	La Visitation	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe



**invite les jeunes accompagnés par un
parent à une activité intergénérationnelle!**

**Viens t'amuser en faisant de l'exercice
et des jeux.**

**LE MARDI 5 MARS de 9 h 30 à 10 h 30
au Centre communautaire.**

C'est gratuit!



**Venez dîner avec les ELLES de Baie-du-Febvre lors de
leur dîner mensuel qui aura lieu mercredi 6 mars à
11h30 à la salle à manger du Resto le 55 de St-
Grégoire.**

**Joignez-vous à nous, entre voisines, entre amies pour
un petit brin de jasette autour d'un bon repas.**

**Il est très important de réserver votre place dès
au jour d'hui auprès de Madeleine au 450-783-6270 ou
Lucie 450-783-3108 .**

Il y a possibilité de faire du co-voiturage.



VOLS DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS : COMMENT PRÉVENIR

La Sûreté du Québec désire sensibiliser les citoyens aux vols de véhicules récréatifs, tels que motoneiges, quad, côte-à-côte ainsi que leurs remorques. Les policiers demandent aux citoyens de faire preuve de prudence et de vigilance afin de prévenir le vol de leur véhicule. Voici quelques conseils de prévention :

- De préférence, garez votre véhicule récréatif dans un garage intérieur sécurisé ou dans un endroit extérieur très visible et bien éclairé;
- **Ne jamais laisser votre clé sur votre véhicule**, ni à proximité d'où il est stationné. Prévoir mettre votre clé dans un boîtier antivol (clé à puce);
- Enchaînez votre véhicule récréatif à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons;
- Munissez votre remorque d'un dispositif antivol à l'épreuve des coupe-boulons;
- Gravez les six derniers chiffres du numéro de série de votre véhicule récréatif sur le châssis sous le siège, sur le dessus du moteur et sur toutes autres pièces que vous jugez utiles. L'identification ultérieure sera plus facile et la revente plus difficile;
- Lors de ventes sur un site internet de petites annonces, veuillez ne pas divulguer votre adresse de domicile. Autant que possible, convenez d'un endroit sécuritaire et neutre, pour l'essai du véhicule que vous avez à vendre. De cette façon, il sera impossible pour une personne malveillante de localiser votre véhicule sur internet;
- Sans vous exposer et compromettre votre sécurité personnelle, portez une attention particulière aux véhicules et aux personnes qui ne sont pas habituelles dans votre environnement ou celui de vos voisins;
- Pour toute personne suspecte, notez une brève description de celle-ci : le sexe, l'âge approximatif, l'habillement et les signes particuliers, tels que les lunettes, tatouages ou bijoux. Pour les véhicules suspects, relevez en premier lieu le numéro d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque.

Sachez qu'investir dans un système antivol et/ou de repérage s'avère une très belle option pour protéger votre bien. En plus de diminuer le coût de votre prime d'assurance, il vous procure une certaine paix d'esprit.

Vous pouvez contacter les policiers en composant le 310 4141 ou *4141. Pour toute urgence immédiate, veuillez contacter le 911.

CIRCULATION MOTONEIGES ET VTT

RAPPEL : La circulation des véhicules hors route dans la municipalité est permise sur les chemins municipaux suivants: Route Janelle, Rang Grande-Plaine ainsi que des traverses identifiées avec les différents clubs et ce, durant la période du 1er novembre au 30 avril de chaque année. Concernant la vitesse, tout conducteur doit se conformer aux obligations et règles édictées par la Loi sur les véhicules hors route.

IMPORTANT : Nous vous demandons de respecter la signalisation et de ne pas circuler sur les terres agricoles et les boisés des producteurs. Nous vous rappelons que les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du règlement avec tous les pouvoirs et devoirs.





ENFANT
Parent
5 À 12

Début des cours
Mardi 17h30 h à 18h30
Mardi 27 Février

12 cours
pour
135,00\$

Début
Mercredi
20H

sous-sol de l'église,
Baie-du-Febvre (30,rue de l'église)

1^{ère} SEMAINE D'ESSAI GRATUIT

- Technique de combat
 - Autodéfense
 - Kickboxing
 - Boxe

Inscription : Jonathan Proulx Tél. : 819 668-7239
Ceinture noir 3e dan (30 ans d'expérience)



Le RENDEZ-VOUS

On vous attend tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30 au Centre communautaire pour prendre un café entre ami(es). Tout simplement pour jaser entre nous, dès le **mardi 9 janvier**.



FONDS CULTUREL 2024

Vous avez un projet culturel ?
Déposez-le avant le 15 mars.

Vous pourriez obtenir
jusqu'à 70%
ou jusqu'à 3500\$
des dépenses admissibles !

Formulaire et règlements

www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

Le Fonds culturel a été rendu possible grâce à l'Entente de développement culturel

Informations

Julie Provencher
Analyste financière

 j.provencher@mrcny.qc.ca
 819 519-2997 poste 2240



Québec 